

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 16 mai 2019 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Thomas Zogg, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Coup de théâtre au Grand Théâtre!»

Rapport de M^{me} Anna Barseghian.

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 12 novembre 2019. Elle a été traitée les 10 et 24 novembre 2021 sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Laura Kiraly, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la place qu'occupe le Grand Théâtre à Genève, édifice historique construit en 1879, considéré comme la plus grande institution culturelle de Suisse et un des principaux théâtres lyriques d'Europe;
- la nécessité d'entamer des travaux de réhabilitation et de rénovation de ce bâtiment indispensable pour le public et les artistes;
- le crédit colossal voté par le Conseil municipal nécessaire pour ces travaux ainsi que la rallonge accordée pour parer aux différents aléas, pour au final atteindre les 80 millions;
- le retard substantiel généré par ces différents imprévus;
- le coup de théâtre survenu à propos de la machinerie de cette institution;
- l'urgence de la rénovation de la machinerie de la scène, «cœur du théâtre»;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de donner les raisons pour lesquelles la machinerie de la scène n'a pas été intégrée dans les travaux de rénovation;
- de diligenter une expertise de la machinerie de scène en vue d'une rénovation ou d'un remplacement;
- de diligenter une expertise des cintres en vue d'une rénovation ou d'un remplacement;
- de préparer les crédits nécessaires et le timing précis des travaux.

Séance du 10 novembre 2021

Audition de M. Daniel Sormanni, représentant des motionnaires

M. Sormanni rappelle que la motion date de mai 2019 mais que la problématique du Grand Théâtre de Genève (GTG) reste toujours d'actualité. Il rappelle également que la machinerie de scène n'a pas été intégrée aux travaux de rénovation. Il évoque le crédit d'étude et le financement par Hans Wilsdorf de la partie informatique. Même si une partie de la motion est caduque car les travaux sont en cours, d'autres équipements n'ont pas fait l'objet d'une évaluation ou d'une rénovation comme les cintres. Il souhaite qu'une expertise soit faite sur les cintres et, le cas échéant, que des travaux soient prévus. Il rappelle que le GTG est une carte de visite pour Genève. Enfin, il souligne que la salle du GTG n'a pas été rénovée depuis longtemps. Il propose d'ajouter l'expertise de la rénovation de la salle dans cette motion, même si quelques places devraient être retirées pour respecter les normes incendie. Il rappelle que gouverner c'est prévoir et promeut une vision d'avenir au GTG.

Questions des commissaires

Un commissaire souligne que le Conseil municipal et ses commissions ont le plus souvent le rôle de freiner les ardeurs des demandeurs de budgets. En l'occurrence, la motion est dans une logique inverse, soit de questionner de nouveaux travaux.

M. Sormanni répond que gouverner c'est prévoir. Il mentionne une impréparation manifeste au GTG. Il rappelle les différents problèmes et retards dans le cadre des travaux du GTG et les conséquences, notamment financières. Compte tenu du statut du GTG, il est nécessaire d'anticiper. A ce titre, la bonne politique en Ville est d'assurer l'entretien du patrimoine administratif et financier.

Etant donné que les deux premières invites sont en cours de réalisation, un commissaire soutient que l'idée d'en proposer de nouvelles, notamment sur l'expertise de la salle pour anticiper de futurs travaux, est une bonne idée.

M. Sormanni répond positivement. Il s'agit de prévoir les travaux et les conséquences.

Un commissaire propose de rajouter l'élaboration d'une étude pour un agenda des futures rénovations.

M. Sormanni est favorable à l'élaboration d'un planning d'entretien et de rénovations.

Le même commissaire demande ce que sont les cintres.

M. Sormanni répond que ce sont les commandes en haut de la salle.

Un commissaire rappelle l'inondation de la machinerie pendant les travaux. Il mentionne le dépassement nécessaire pour effectuer un certain nombre de travaux. Il évoque le risque de panne et les conséquences financières.

Un commissaire rappelle que la rénovation du GTG a été demandée par le Conseil municipal. Il avait été souhaité d'éviter de changer la machinerie. Aujourd'hui, le GTG est un produit plus ou moins fini. Il questionne la demande de la motion d'expertiser la salle et les cintres.

M. Sormanni confirme qu'il n'y a pas eu d'expertise de la salle et des cintres.

Une commissaire questionne l'absence de réflexion sur le rôle du Canton et la répartition des tâches sur les grandes institutions dans un moment de désenchevêtrement. Elle souhaite que le Canton soit une partie prenante sur les questions autour du GTG.

M. Sormanni répond que le bâtiment est une propriété de la Ville. Même si l'Etat revient à nouveau dans la gestion du GTG, il participera au fonctionnement du GTG. L'entretien et les équipements techniques resteront à la charge de la Ville. Il rappelle qu'il vaut mieux prévoir et effectuer les expertises nécessaires.

Le président rappelle que l'Etat s'est déchargé du domaine de la culture et a légué le GTG à la Ville. La Ville a donc la charge de l'entretenir.

M. Sormanni précise que la Ville a toujours eu la charge du domaine de la culture et qu'il y a eu des répartitions mineures sur certaines entités.

Le président remercie et libère M. Sormanni.

Un commissaire juge la motion caduque.

Les cintres étant en mauvais état, le président propose d'organiser une audition pour discuter de ce problème.

Une commissaire rappelle que cela a été évoqué lors de la visite de la commission des travaux et des constructions au GTG.

Un commissaire ajoute que la machinerie est nouvelle et fonctionne. Il propose de questionner par écrit le GTG sur l'objet de la motion et de voter rapidement sur cette motion.

Le président répond que la machinerie n'est pas nouvelle et qu'elle a été réparée. Il rappelle qu'il est demandé d'ajouter 6 millions de francs aux rénovations du GTG.

Séance du 24 novembre 2021

Discussion et vote

Le président est favorable à cette motion.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose d'éventuellement auditionner le département de M^{me} Perler. Il ajoute que cette motion est caduque.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle l'existence de la proposition PR-1404 sur la machinerie du GTG. Selon elle, la motion M-1439 est un objet obsolète car il est compris dans la proposition PR-1404.

Une commissaire du Parti socialiste soutient également que la motion M-1439 est caduque. De plus, c'est le Conseil administratif qui doit venir vers le Conseil municipal pour des demandes de crédit. Elle ajoute qu'il y a déjà beaucoup d'expertises sur le GTG. Ce n'est pas à la commission des travaux et des constructions de proposer des rénovations, alors que le Conseil administratif fait en sorte qu'il soit fonctionnel en permanence.

Une commissaire des Vert-e-s soutient également que la motion M-1439 est caduque.

Un commissaire du Parti libéral-radical s'accorde sur le fait que la motion M-1439 est caduque. La seule possibilité serait d'amender les invites de la motion. M. Sormanni proposait de rajouter un amendement qui annulerait les autres invites. Il s'agirait de demander un plan de rénovation pour anticiper les futures rénovations.

Le président propose de demander au Conseil administratif de présenter les futurs frais du GTG.

Par 12 non (2 PDC, 4 S, 2 Ve, 3 PLR, 1 EàG) contre 2 oui (UDC, MCG), cette proposition est refusée.

Par 12 oui (2 Ve, 4 S, 3 PLR, 1 MCG, 2 PDC) et 2 abstentions (UDC, EàG), le classement de la motion est accepté.